

Retraites : Augmenter les ressources plutôt qu'abaisser les pensions

Christiane Marty

Ingénieure de recherche, membre d'Attac et de la Fondation Copernic

Alors que la question de l'équilibre financier des retraites était, à en croire la communication du gouvernement, absente des motivations de la future réforme présentée au nom de l'équité, Emmanuel Macron a indiqué le 3 octobre à Rodez que « *le nouveau système devra commencer équilibré* ». Ce qui annonce des mesures d'économie avant même la mise en place de la réforme. Il a rappelé l'alternative classiquement énoncée pour assurer cet équilibre.

Elle consisterait à arbitrer entre trois leviers : augmenter les cotisations des actifs, baisser les pensions des retraités ou allonger la durée de cotisation. Il s'agirait donc simplement de choisir entre pénaliser les actifs ou les retraités. Alternative très réductrice, qui masque des leviers positifs possibles !

L'équation de base est simple : les ressources provenant du montant des cotisations (dépendant du nombre de cotisants, du salaire moyen et du taux de cotisation) doivent couvrir les dépenses de pensions (dépendant du nombre de retraités et de la pension moyenne). On peut donc envisager de jouer sur chacun des paramètres. Mais, l'objectif du gouvernement étant de diminuer les dépenses, la voie officielle se limite à allonger la durée de cotisation ou à reculer l'âge de départ.

La France championne d'Europe du versement de dividendes

Les deux mesures reviennent au fond à peu près au même, puisqu'elles aboutissent à réduire le nombre de personnes liquidant leur retraite – car elles ne réunissent plus les conditions - ou à réduire le montant de la pension pour les personnes qui liquident bien que n'ayant pas la durée exigée. Il existe pourtant des leviers qui privilégient l'amélioration des ressources des caisses, mais ils sont systématiquement occultés dans la communication du gouvernement.

En premier lieu, une augmentation des salaires entraînerait mécaniquement la hausse des recettes de cotisation. Ce n'est pas irréaliste si l'on se rappelle que, dans le partage de la richesse produite entre salaires et profits, la part des salaires a perdu environ 7 points de PIB par rapport au début des années 1980 ; à l'inverse, les dividendes distribués ont démesurément augmenté.

La France est même championne d'Europe du versement de dividendes. Il y a donc de réelles marges de progrès pour rétablir un meilleur partage en faveur de la masse salariale. De même, mettre en œuvre une politique volontariste pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est, outre une exigence sociétale, un levier efficace pour accroître le volume des ressources de cotisations.

Ensuite, tout le monde a entendu l'argument « fondateur » selon lequel le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités se dégraderait inexorablement. Ainsi, selon les projections du Conseil d'orientation des retraites, ce rapport baisserait de 1,7 en 2018 à 1,3 en 2060.

Les conditions restrictives des mesures de l'activité des femmes

Mais cette donnée sur le nombre futur de cotisants n'est pas questionnée. Or, pour estimer l'effectif de la population active dans les décennies à venir, cela suppose d'avoir retenu une série d'hypothèses sur l'évolution démographique et économique : quels seront l'indicateur de fécondité, l'espérance de vie, le solde migratoire – favorable au bilan financier, il n'est pas

inutile de le mentionner -, le taux de chômage, les taux d'activité selon les tranches d'âge, etc. ? Un certain nombre de ces paramètres dépendront des politiques qui seront mises en œuvre, ce qui ouvre des pistes d'action.

En particulier, pour les taux d'activité des femmes et des hommes, on constate que les projections pérennisent telles quelles les données actuelles (sauf au-dessus de 55 ans, où il est prévu une augmentation des taux) : le taux d'activité des femmes entre 25 et 55 ans resterait donc inférieur de 10 points à celui des hommes sur les 50 prochaines années ! Ce sont des projections très conservatrices, qui n'envisagent aucun progrès pour les femmes...

Il y a pourtant de larges marges, la France ne se classant qu'au 16^{ème} rang de l'Union européenne en ce qui concerne l'activité des femmes. Nombre d'entre elles souhaiteraient avoir un emploi mais y renoncent, ou se contentent d'un temps partiel par manque de solution pour accueillir leur enfant. Une politique adaptée est nécessaire et possible pour répondre à ce besoin – places de crèches notamment - et supprimer les obstacles qui freinent l'emploi des femmes.

La solution du côté de l'amélioration des ressources

Précisons qu'une plus forte participation des femmes sur le marché du travail n'est pas facteur de chômage mais au contraire initierait un cercle vertueux autour de la création d'emplois, non délocalisables, et de la satisfaction de besoins sociaux. Précisons encore que, si de nouvelles cotisantes signifient, le moment venu, de nouvelles pensions à verser, ces pensions ne représenteront pas pour autant des dépenses supplémentaires de protection sociale, puisqu'elles viendront en remplacement des allocations sociales (minimum vieillesse,...) qui auraient été versées à ces femmes.

Il est regrettable que ce levier, qui aurait lui aussi un impact très bénéfique sur le financement des retraites et sur l'autonomie des femmes, reste inexploré. À partir du moment où la proportion de retraité·es dans la population va augmenter, il est normal, sauf à programmer leur appauvrissement, que les dépenses de retraite s'adaptent à cette évolution démographique.

Les leviers à actionner, dont quelques-uns sont présentés ici, se trouvent du côté de l'amélioration des ressources dans une optique de progrès, et non dans une baisse des pensions publiques destinée à faire la place aux solutions individuelles par capitalisation.

Christiane Marty est coauteure, avec Daniel Rallet, de *Retraites, l'alternative cachée* (Syllepse, 2013)